



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 5 juin 2025 à 20h00 à la salle multi-activités de Sommedieue

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 28 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin,

La Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée étant assemblée en session ordinaire, à Sommedieue, après convocation légale en date du **28 mai 2025**, sous la Présidence de Monsieur Serge NAHANT.

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Monsieur Daniel SANZEY ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 3 avril 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PROCES VERBAL DE SEANCE

1- ADMINISTRATION GENERALE

Le portail famille de technocarte pour l'enfance a été inscrit au mauvais article et les crédits prévus ne sont pas suffisants.

Aussi, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'effectuer une décision modificative corrective afin de régulariser les écritures soit 11460€ à l'article 2051 au lieu de 9576€ à l'article 21838.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-4212 Concessions et droits similaires	0.00€	11460.00€	0.00€	0.00€
D-21838-4212 : autre matériel informatique	9576.00€	0.00 €	0.00€	0.00€

D-2313-01 Constructions (en cours)	1884.00€	0.00 €	0,00€	0,00€
TOTAL INVESTISSEMENT	11460.00€	11460.00€	0.00€	0.00€

Effacement de créance : Budget déchets ménagers

Considérant la commission de surendettement des particuliers, le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'inscrire au compte 6542 sur pertes irrécouvrables les créances éteintes sur le budget 15613, pour un montant de 540.50€.

Renouvellement ligne de trésorerie

Considérant les différents investissements récents et en cours, notamment les travaux SARAP, le commerce des Monthairons, la vélo route voie verte Ancemont-Dugny, les tronçons qui viennent de se terminer : Ancemont Tilly et Ancemont Dieue ;

Considérant que les subventions pour ces opérations n'ont pas encore été versées à la Codecom qui doit dans l'attente porter sur ses fonds propres le règlement de ces travaux ;
Il convient de renouveler la ligne de trésorerie ouverte en juillet 2024 pour un montant de 1 500 000€ auprès du crédit mutuel au taux Euribor 3 mois plus marge de 0.6%.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité vote le renouvellement de la ligne de trésorerie

- Bilan d'activité France Services - information

437 dossiers ont été traités en 2024 par France Services par les deux agents qui y sont affectés partiellement.

- La structure France Services dans nos bureaux à Ancemont, a été labellisée le 30 décembre 2020, anciennement maison de services au public elle avait ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2019. Pour rappel, l'ADMR et l'ILCG occupent les mêmes locaux.
- Mme Céline VOISEY et Mme Strobel Séverine assurent le fonctionnement de la structure sur les plages horaires d'ouverture des bureaux de la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée.

Répartition des accompagnements par opérateur national en pourcentage

France travail	3,27
Actes état civil	3,71
Assurance maladie	8,02
France Renov	14,62
Finances publiques	7,22
assurance retraite	35,54
ministère intérieur- France titres	27,62

Bilan financier de l'année 2024

Dépenses	Montants en euros HT	Recettes	Montants en euros
Chapitre 21	764.23		
Equipement	764.23		
Signalétique			
Chapitre 12	63 368.81	74 subventions	45 000.00
Rémunération du personnel	44 603.10	EPCI	
Charges sociales	18 765.71		
Total des charges	64 133.04	Total des produits	45 000.00

2. DEVELOPPEMENT-ECONOMIE

Demande de subvention au GIP- VVV Ancemont-Dugny

Par délibération du 8 février 2024, la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée a validé la réalisation d'un premier tronçon de véloroute voie verte entre Ancemont et Dugny-Sur-Meuse (RD 34) ainsi que son plan de financement.

La 1ère phase de travaux est programmée sur une longueur de 3 km entre la commune d'Ancemont et la RD 34.

Dans le cadre du programme d'activités 2025 du GIP Objectif Meuse, il est possible de compléter le financement de l'opération grâce à la mesure 7.08 *Aide à la mobilité durable* et de solliciter une subvention complémentaire de 16 719,95€ sur une opération chiffrée à 416 553.52€ HT

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE

1° DE VALIDER le plan de financement actualisé de l'opération d'aménagement de véloroute voie verte entre Ancemont et Dugny-Sur-Meuse (RD34),

2° D'AUTORISER le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du GIP Objectif Meuse pour un montant de 16 719,95 €.

ZA DE VILLERS : CESSIONS DE TERRAINS

La Communauté de Communes a délibéré le 2 février 2023 pour céder un terrain occupé par un espace de retournement d'une surface d'environ 1 886 m² à un prix de 10 € HT / m² et le terrain en bordure de la RD à la commune de Villers sur Meuse à l'euro symbolique.

Ces terrains ont fait l'objet d'un nouveau découpage cadastral afin de définir exactement les parcelles à céder.

Ainsi, suivant document d'arpentage du 15 mai 2024, il convient de céder :

- la parcelle AB 410 de 668 m² à l'entreprise Josselin pour 6680€ HT soit 8016€ TTC
- la parcelle AB 411 de 634 m² à la SCI 3WILT pour 6340€ HT soit 7608€ TTC
- la parcelle AB 412 de 526 m² à la commune de Villers-Sur-Meuse à l'euro symbolique (TTC)

Il est précisé que les frais de géomètre et de bornage sont à charge de la commune de Villers-sur-Meuse

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces dispositions et autorise le président ou un vice-président à mener à bien cette opération.

2- ENVIRONNEMENT

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification tarifaire au titre de la redevance ordures ménagères pour les particuliers et professionnels conformément aux données suivantes :

Tarifs redevance « Particuliers »

	Tarifs actuels			Tarifs 2025		
	Part fixe annuelle	Forfait annuel « bac supplémentaire »	Levée supplémentaire	Part fixe annuelle	Forfait annuel « bac supplémentaire »	Levée supplémentaire
80 L	62,00 €	27,00 €	1,70 €	68,20 €	29,70 €	1,90 €
140 L	124,00 €	30,00 €	3,00 €	136,40 €	33,00 €	3,30 €

12 levées incluses dans la part fixe par an

Tarifs redevance « PRO » (professionnels, collectivités, associations)

	Tarifs actuels			Tarifs 2025		
	Part fixe annuelle	Forfait annuel « bac(s) supplémentaire(s) » - dans la limite de 4 620 l	Levée supplémentaire	Part fixe annuelle	Forfait annuel « bac(s) supplémentaire(s) » - dans la limite de 4 620 l	Levée supplémentaire
80 L	62,00 €	62,00 €	1,70 €	68,20 €	68,20 €	1,90 €
140 L	124,00 €	124,00 €	3,00 €	136,40 €	136,40 €	3,30 €
240 L	140,00 €	140,00 €	5,14 €	154,00 €	154,00 €	5,70 €
770 L	300,00 €	300,00 €	16,50 €	330,00 €	330,00 €	18,20 €
Point tri - déchetterie (sans bac)	62,00 €			68,20 €		

Autres tarifs

Sac OM 110 L (sac rouge) : 2,80 € (contre 2,50 € actuellement)

*Une collecte en C1 (une fois par semaine) sera mise en place dès le 1^{er} juillet pour compenser cette augmentation pour l'usager sans augmentation ou presque au titre du marché. (2cts * 26 semaines).*

Le président informe les conseillers communautaires des difficultés à équilibrer ce budget sur les années à venir sachant que l'excédent existant à la fusion a été absorbé à hauteur de 95 00 € tous les ans depuis 2019 en raison d'une hausse des coûts de collecte sans aucune actualisation à ce jour de la redevance. Aussi, l'augmentation de la redevance est indispensable dès cette année ; une diminution

des dépenses de personnel sera observée sur le compte administratif 2024 sachant que Juliène Feigre quitte la Codecom au 30-06-25 et ne sera pas remplacée. Des recettes supplémentaires sont espérées au titre des artisans dont il convient de revoir les conditions d'accès au niveau de la déchetterie. Par ailleurs, la plateforme déchets verts à Ancemont sera aménagée pour disposer d'un point de collecte supplémentaire. Un seul point intercommunal est maintenu à ce jour sur Sommedieue. Cette nouvelle disposition est prise en raison de la pression des communes après la décision de supprimer ces points de collecte. La problématique du nettoyage autour des conteneurs à verre et de la collecte des pneus doit être améliorée. La communication autour de la collecte des sacs jaunes et de la réalité du tri : séparation des sacs jaunes et des sacs noirs doit faire l'objet d'une nouvelle communication que ce soit sur le journal codecom avenir et peut être par le biais d'une visite d'un centre de tri lors d'une caractérisation par exemple pour les maires volontaires.

1. PATRIMOINE-VOIRIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil valide l'adhésion de la communauté de communes à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de sel de déneigement avec le Département de la Meuse

Louis Fornito informe les conseillers de la tenue d'une commission accessibilité des Etablissements recevant du public mardi 3 juin 2025 à la codecom en présence de Xavier Clisson, Responsable de l'unité Accessibilité Territoriale Sud. Un état des lieux a été réalisé avec une situation assez favorable de l'accessibilité des bâtiments publics, seuls certaines régularisations administratives restent à faire.

2. COHESION SOCIALE-TOURISME

Présentation des tarifs de l'école de musique pour 2025-2026 et dispositif Arcature :

Considérant l'avis de la commission cohésion sociale du 26-05-2025,

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs et dispositions suivants au titre de l'année 2025- 2026 :

Formation musicale +Instrument 30 min individuel

Enfant du Val de Meuse -Voie Sacrée	54,50 €
Enfant hors Val de Meuse -Voie Sacrée	82,50 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	78,00 €
Adulte hors Val de Meuse -Voie Sacrée	105,50 €

Formation musicale +Instrument 45min. individuel

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	58,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	87,50 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	86,50 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	113,50 €

Formation musicale seule 45 min.

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	28,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	40,00 €
Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée	38,50 €
Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée	59.50 €

Instrument seul 30 min individuel - Coursus Loisir

Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée	37,00 €
Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée	52,50 €

<i>Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	50,00 €
<i>Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	73.50 €
<i>Instrument seul 45 min. individuel - Coursus loisir</i>	
<i>Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	41,00 €
<i>Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	57.50 €
<i>Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	58,00 €
<i>Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	80,00 €

Pratique d'ensemble seule : atelier ou ensemble

<i>Enfant du Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	37,00 €
<i>Enfant hors Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	55,00 €
<i>Adulte du Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	50,00 €
<i>Adulte hors Val de Meuse - Voie Sacrée</i>	73.50 €

ANNUELS

Chorale d'enfants :

<i>Enfant du Val de Meuse-voie Sacrée</i>	30,00 €
<i>Enfant hors Val de Meuse-Voie Sacrée</i>	46,00 €

TRIMESTRIELS

Location d'instrument :

<i>Flûte traversière, saxophone, clarinette</i>	54,50 €
<i>Guitare</i>	37,50€

Conditions particulières

- *Les élèves inscrits à un cours d'instrument participent aux pratiques d'ensemble de leur choix sans supplément de tarif.*
- *A partir du 3^e membre d'un foyer : ½ tarif applicable à un tarif enfant uniquement.*
- *Tarif dégressif pour pratique d'un 2^e instrument : ½ tarif*
- *Les étudiants bénéficient du tarif « Enfant »*
- *Dispositif MSA Activités pour les allocataires MSA*
- *Tarif Val de Meuse-Voie Sacrée appliqué aux enfants résidant hors territoire communautaire mais scolarisés dans les écoles du territoire ou le collège d'Ancemont*
- *Tarif Val de Meuse-Voie Sacrée appliqué aux agents de la Communauté de communes résidant hors territoire et aux enfants à charge de ces agents*
- *Chaque élève de l'école de musique pourra assister gratuitement à un concert Arcature par an, ainsi que son accompagnant le cas échéant*

ARCATURE :

Le projet résidence de Territoire coordonné par le PETR dans le cadre du CTEAC se déroulera de septembre à mi-novembre sur notre territoire et celui de Fresnes en Woëvre. Les deux intercommunalités participent au financement des frais liés à l'hébergement et aux repas des 2 artistes pendant les 9 semaines de résidence. Une participation de 2500 € avait été inscrite dans notre budget prévisionnel qu'il conviendrait de porter à 2 900€

Compte tenu des augmentations de dons des entreprises de 320 € en 2024 pour 880€ d'engagement en 2025, le conseil à l'unanimité décide d'ajuster sa participation financière sur celle de Fresnes à savoir 2900€ au lieu de 2500 € initialement prévus.

Madame Yung-Collinet explique que le mécénat a permis cette année de recevoir des dons de 9 entreprises soit en espèces soit en nature à hauteur de 850€. Un spectacle participatif est organisé à Sommedieu le 06-06-25 : « PLAY » par la compagnie Corps In Situ qui est intervenue dans les écoles au grand plaisir des enfants. Une grande fête médiévale a lieu à Souilly le 8-06-25 et une aide sera apportée par la Communauté de Communes à l'association les pivoines au vu du bilan financier.

Subventions 2025- Clubs et associations

Considérant l'avis des membres de la commission cohésion sociale réunie le 26 mai 2025 ;
 Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Madame Serre s'étant retirée de la salle en sa qualité de présidente de l'association traditions meusiennes :
 DECIDE D'ATTRIBUER les subventions 2025 aux clubs sportifs et associations culturelles conformément aux tableaux ci-dessous :

Associations culturelles		
	montant 2024	montant 2025
Ermitage Saint Marcel	1 000 €	1 000 €
Refuge des Pivoines	1 200 €	1 200 €
Traditions Meusiennes	500 €	1 000 €
GIBM	0 €	200 €
Groupe Vocal Val de Meuse	Pas de demande	200 €
Le Petit Théâtre d'Antan	Pas de demande	200 €
1 Dieue 3 Soleil	0 €	100 €
	2 700 €	3 900 €

Associations Histoire et Mémoire		
	montant 2024	montant 2025
Comité du Souvenir Français Souilly	500 €	500 €
Musée de la Voie Sacrée	Pas de demande	1 000 €
Comité de la Voie Sacrée Nationale et Voie de la Liberté	1 000 €	1 000 €
Autres 2024 (Phoenix 2000 €)	2 000 €	/
	3 500 €	2 500 €

Associations sportives		
	montant 2024	montant 2025
Football Club Dugny	1 000 €	1 000 €
Ancemont Badminton	271 €	300 €
An Volley	237 €	270 €
Association TaOne	0 €	250 €
AS Souilly Basket	700 €	750 €
Meuse Ancycles	300 €	300 €

ES Tilly AVB	524 €	763 €
Tennis Club Les Loups de Souilly	500 €	607 €
Association Sportive Dieue Sommedieue	1 500 €	2 000 €
Association Sportive Nixeville Blercourt	809 €	800 €
AAPPMA Les chevaliers de la Gaule	300 €	300 €
Potes'en Ciel	760 €	1 000 €
Judo Club de Dieue	1 236 €	700 €
	8 137 €	9 040 €

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT Bibliothèques	montant 2024	montant 2025
SOUILLY	0 €	219 €
	0 €	219 €
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT Manifestations et achats sur justificatifs	MONTANT 2024	MONTANT 2025
Football Club Dugny	Pas de demande	1 472 €
Ermitage Saint Marcel	0 €	600 €
Archéologie et Paysages en Meuse	Pas de demande	329 €
Connaissance de la Meuse	7 000 €	7 000 €
Meuse Bière et Traditions	300 €	300 €
Association Benoîte-Vaux Accueil	Pas de demande	1 500 €
Association culturelle du Panon	Pas de demande	1 000 €
Racing Club de Sommedieue	Pas de demande	1 310 €
Traditions Meusiennes	Pas de demande	1 205 €
Esperluette	300 €	300 €
10 €)(Pompiers Souilly 150 €)(SAVIT Verdun 200 €)(Pot'en Ciel 96	2 127 €	/
	9 727 €	15 016 €

Bilan

	montant 2024	montant 2025
Fonctionnement - sport	8 137 €	9 040 €
Fonctionnement - culture	2 700 €	3 900 €
Fonctionnement - Histoire et mémoire	3 500 €	2 500 €
Total fonctionnement	14 337 €	15 440 €
Investissement bibliothèques	0 €	219 €
Investissement - Manifestations	1 277 €	10 700 €
Investissement - Achats sur justificatifs	8 150 €	4 316 €
Total investissement	9 727 €	15 235 €
Total	24 064 €	30 675 €

Madame Serre explique qu'une grande affiche va être réalisée à partir d'un concours photo lancé auprès des enfants du territoire en partenariat avec les écoles. Malheureusement il n'y a pas eu de retour de toutes les communes (seulement 11 villages). Il est demandé aux Maires présents de bien vouloir y participer.

Une demande des maires est transmise pour que la communication soit faite directement sur panneau pocket par l'office de tourisme et non par l'intermédiaire des communes car les informations sont trop nombreuses.

1. SCOLAIRE-ENFANCE-JEUNESSE :

Accueil de loisirs d'été, sites concernés :

Du 07 juillet au 01 août 2025 :

- > Ancemont ; Dieue ; Sommedieue et Génicourt (*en multisite*)
- > Blercourt (*alternance : Souhesmes en 2024*) ; Souilly ; Les Monthairons

Du 04 août au 29 août 2025 :

- > Dugny ; Souilly

Madame Helmingier explique que comme chaque année, il est difficile de recruter et il a été nécessaire de réduire le nombre d'enfants accueillis sur Dieue-sur-Meuse à 70 au lieu de 80 en raison de l'absence d'un animateur formé pour être adjoint à la directrice du centre. Ainsi tous les sites ont pu être maintenus.

TARIFICATION des accueils de loisirs sans hébergement :

Considérant l'avis de la commission enfance-jeunesse du 26 mai 2025 ;

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

1° D'ARRETER Les tarifs applicables aux accueils de loisirs à destination des 4-13 ans, à compter du 7 juillet 2025, comme suit :

Tranche	Quotient Familial
1	de 0 à 700
2	de 701 à 900
3	de 901 à 1300
4	au-delà de 1300

Tarif pour 1 semaine Accueil à l'après-midi Allocataires CAF et MSA	
	28,50 €
	28,60 €
	29,00 €
	34,00 €

Tranche	Quotient Familial
1	de 0 à 700
2	de 701 à 900
3	de 901 à 1300
4	au-delà de 1300

Tarif pour 1 semaine Accueil à la journée Allocataires CAF et MSA	
	53,00 €
	53,50 €
	54,00 €
	56,00 €

Accueils collectifs de mineurs-tarif anim'été 2025

Considérant l'avis de la commission enfance-jeunesse du 26 mai 2025

Considérant que le dispositif fonctionnera cette année du 7 juillet au 1^{er} août soit 4 semaines ;

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs 2025 comme suit :

1 / Le pass' d'accès au dispositif

Nbre de jeunes par famille	
1 jeune	25.00 €
2 ^{ème} jeune d'une même famille	13.50 €
3 ^{ème} jeune d'une même famille	13.50 €

2 / Les activités à suppléments

Grande sortie à la journée avec bus	13,00 €
Mini camp extérieur territoire CCVMVS	8,50 € / nuit
Mini camp intra territoire CCVMVS	4.00€/nuit
Sorties en ½ journée	6,00 €
Activités sportives à suppléments	5,00 €

3 / Le séjour

(3jours /2 nuits)	58,00 €
-------------------	---------

4 / Les transports en mini bus

Aller-retour par activité et par jeune	4.50 €
--	--------

Jeunesse- tarifs dispositif ados 2025

Considérant l'avis de la commission enfance-jeunesse du 26 mai 2025 qui a décidé d'augmenter les tarifs pour chaque prestation de 1€ pour les jeunes de la codecom et 2€ pour les jeunes de l'extérieur ; *le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité*, DECIDE de fixer les tarifs comme suit :

	Tarifs 2025 Jeunes Codecom	Tarifs 2025 Jeunes Extérieur
Pass Semaine	7,00 €	9,00 €
Journée Chantier	4,00 €	6,00 €
Mini Camp Extérieur	7,50 € / nuit	10,50 € / nuit
Sorties en ½ journée	5,50 €	8,00 €
Grande Sortie à la Journée	11,00 €	15,00 €
Séjour (3jrs/2nuits)	13,00 €/jr	20,00 €/jr

Accueil collectif de mineurs- Rémunération des animateurs :

Considérant que la Communauté de Communes organise des accueils collectifs de mineurs en juillet et août ; Considérant l'avis de la commission cohésion du 26 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil DECIDE d'autoriser le Président à procéder au recrutement des personnels d'animation nécessaires au fonctionnement des différents accueils et à contracter avec eux selon les rémunérations suivantes proratisées en cas de semaines partielles :

Poste	Salaire NET pour 4 semaines
Directeur BAFD ou Stagiaire	1 500 €
Adjoint de Direction	1 365 €
Animateur BAFA ou stagiaire ou animateur non qualifié avec 3 années d'expériences	1 300 €
Animateur non qualifié	1000 €
Animateur BAFA 2/3 temps	850 €

Projet de création d'un multi accueil à Moulin Brûlé, commune de Nixeville-Blercourt :

Vu la délibération N°27 du 5 mars 2020 validant la création d'une structure multi-accueil à Souilly et d'une micro-crèche de 9 places à Moulin Brûlé

Considérant que le terrain envisagé est disponible à la vente,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'acquérir un terrain en partie intégré à la parcelle ZH76 sur le Territoire de Nixeville-Blercourt lieudit Moulin Brûlé à border.

La surface du terrain une fois découpé est estimée à 1000m² et 35€ du m².

Le conseil, après en avoir délibéré à la majorité, 5 abstentions, autorise le Président à mettre en œuvre cette décision, faire border le terrain à charge du vendeur et solliciter les subventions sur le projet de multi-accueil. Le notaire chargé de la vente est maître Aude Herbinet, notaire, Office notarial au 7 Place Eugène Tronville, 55600, Montmédy.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes s'était engagée en ce sens déjà avant la fusion. Au niveau de l'accès, une réflexion sur la vitesse d'approche à partir de la voie sacrée devra être menée.

Annulation de la délibération n°39 du 03-04-25 entretien de la micro-station de Génicourt

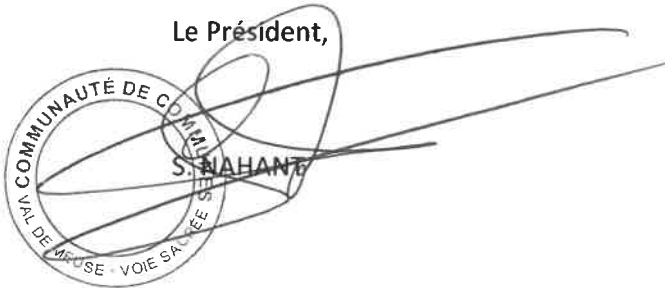
Considérant la délibération n°39 du 3 avril 2025 autorisant le président à signer une convention avec l'OPH de la Meuse pour l'entretien de la micro-station de Génicourt ;

Considérant que l'OPH de la Meuse a choisi de gérer la microstation avec un prestataire ;

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité annule la délibération n°39 du 3 avril 2025.

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 22h15

Le Président,



Le Secrétaire

Daniel SANZEY

**Daniel
SANZEY**

Signature numérique de
Daniel SANZEY
DN : cn=Daniel SANZEY, o, ou,
email=daniel.sanzey@cegetel.
net, c=FR
Date : 2025.06.25 08:21:31
+02'00'